

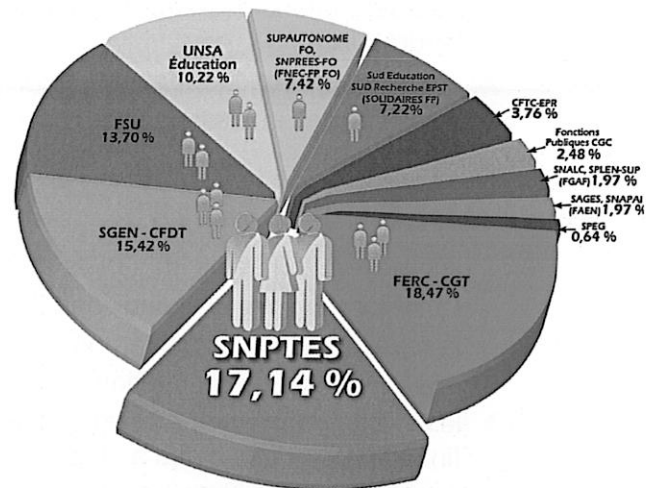


ÉLECTION AU COMITÉ TECHNIQUE DE L'UHA

POURQUOI LE SNPTES MÉRITE VOTRE CONFIANCE ?

Le SNPTES a été créé en 1953. Il a progressivement étendu son champ d'action à l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce qui l'a amené à changer de nom en 2018 tout en conservant son sigle : **Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture (SNPTES)**.

Depuis 2014, la représentativité des organisations syndicales est calculée en tenant compte du résultat des élections au Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche. En 2014, le SNPTES est arrivé 2^e en nombre de voix et 1^{er} ex æquo en nombre de sièges.



Résultats en pourcentages et sièges attribués aux organisations syndicales pour l'élection professionnelle du CTMESR 2014 / 2018

Cette longue histoire et cette forte représentativité a permis au SNPTES d'acquérir un haut niveau d'expertise qu'il met aujourd'hui au service de la défense et du développement des intérêts de l'ensemble des personnels, ingénieurs, personnels techniques, administratifs, enseignants (PRAG-PRCE), enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels des bibliothèques, sociaux et de santé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels.

LE COMITÉ TECHNIQUE EST NOTAMMENT CONSULTÉ SUR :

- l'organisation et le fonctionnement des établissements et services ;
- la gestion des effectifs, des emplois et des compétences ;
- la formation et les qualifications professionnelles ;
- la politique indemnitaire ;
- l'égalité professionnelle, la parité (F/H) et la lutte contre toutes les discriminations ;
- le bilan social.

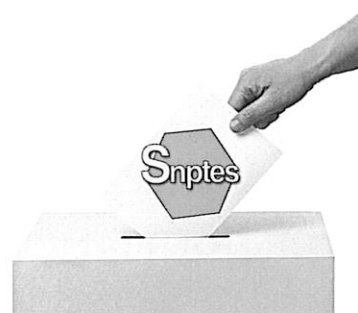
Santé et sécurité au travail

Le résultat de ces élections définit la répartition, entre les différentes organisations syndicales, des sièges au CHSCT dont le rôle est :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
- de contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

ENSEMBLE OPPOSONS-NOUS :

- à l'externalisation de nos missions et de nos métiers ;
- aux suppressions de postes ;
- à la précarisation de l'emploi ;
- à l'autocratie ambiante dans certains établissements et services ;
- aux mobilités imposées par les regroupements et les restructurations des établissements, des services et des laboratoires ;
- à la mise en concurrence des personnels entre eux ;
- aux réformes incessantes de l'enseignement supérieur.



ENSEMBLE EXIGEONS :

- les moyens humains, matériels et financiers pour un service public de qualité ;
- l'amélioration de nos conditions de travail et des conditions d'études ;
- la revalorisation de nos rémunérations ;
- une médecine de prévention renforcée ;
- le développement de l'action sociale, notamment par une amélioration des aides financières et des aides au logement ;
- l'accès à une formation continue adaptée aux attentes des personnels.

À L'UHA NOUS VOULONS :

- une véritable légitimité des élus du personnel dans le dialogue social
- une reconnaissance de la valeur professionnelle de tous les personnels
- un alignement des grilles de rémunération des agents contractuels

À L'UHA NOUS DÉNONÇONS :

- l'accroissement de la gestion centralisée au détriment des composantes
- la diminution des possibilités de mobilité interne et de fait, des promotions
- la systématisation du recours aux emplois contractuels et à l'externalisation

Cette élection se déroulera le 6 décembre et aura lieu à l'urne
LE RENOUVELLEMENT DU CT EST UNE ÉLECTION MAJEURE
VOTEZ UTILE VOTEZ SNPTES